

Plans de relance régionaux

Rappel des éléments de négociation entre l'Etat et les régions Présentation de chaque Plan de relance régional

Cette note se veut une **actualisation de la [synthèse](#) transmise le 22 octobre 2020**. Depuis octobre, les actualités de la relance régionale ont été riches et rendent nécessaire cette nouvelle analyse.

Le présent document comprend deux parties dédiées à :

- **Analyser les négociations entre l'Etat et les régions**, entre contractualisation, territorialisation de la relance nationale et réactions des élus ;
- **Disséquer collectivité par collectivité les contributions locales à la relance**.

NEGOCIATIONS ENTRE L'ETAT ET LES REGIONS

• Contractualisation Etat/collectivités territoriales

○ Niveau régional

Le Premier ministre Jean CASTEX a donné le **coup d'envoi de la territorialisation du plan de relance**, mardi 5 janvier, en signalant les **premiers « accord régional de relance » et « contrat d'avenir »** Etat/région en Provence Alpes Côte d'Azur.

Le « **contrat d'avenir** » est le nouveau nom donné à la future génération de contrats de plan **État-région (CPER)** pour lesquels État et région se sont engagés, dans un accord de partenariat signé le 28 septembre 2020, à verser 20 milliards chacun, soit un total de 40 milliards d'euros, 10 de plus que lors de la précédente programmation. L'enveloppe de l'État se répartit entre 8 milliards sur les deux premières années – celles de la relance – et 12 milliards pour les suivantes.



Jean CASTEX en a profité pour lancer un **appel à l'ensemble des collectivités pour signer un accord** – s'agissant des régions – ou, pour les autres niveaux de collectivités, un "**contrat de relance et de transition écologique**" (CTRE) avant la fin du mois de juin.

Au 19 janvier, trois régions sont concernées :

Région SUD – 05.01.2020 Contrat d'avenir et accord de relance	Région Occitanie – 09.01.2021 Accord de relance
<p>Parmi les 5,1 milliards d'euros de financement :</p> <ul style="list-style-type: none">- 2021-2027 : 3,4 milliards de contrat d'avenir- 2021-2022 : 1,7 milliard spécifique au plan de relance en 2021 et 2022. <p>Le contrat d'avenir repose sur 12 axes permettra de financer des investissements dans la transition écologique, l'enseignement supérieur et la recherche, la formation, les transports...</p>	<p>Parmi les 5,7 milliards d'euros de financements :</p> <ul style="list-style-type: none">- 2021-2027 : 4 milliards de contrat d'avenir- 2021-2022 : 1,7 milliard spécifique au plan de relance en 2021 et 2022. <p>Financement : 2,9 M pour la région, 2,8 pour l'Etat : transition écologique, recherche, innovation et enseignement supérieur, cohésion sociale et territoriale. Signature du contrat d'avenir à l'automne 2021 Le contrat d'avenir sera signé à l'automne.</p>

Région Auvergne Rhône Alpes – 16.01.2020 - Accord de relance

3 milliards d'euros de financement.

- **Un accord principal sur l'accompagnement de projets prioritaires dans les territoires** dont le but est d'améliorer la cohésion territoriale et la compétitivité de la région, tout en investissant pour le développement durable ;
- **Des pactes ferroviaires** pour l'Auvergne (280 millions d'euros) et Rhône-Alpes (480 millions d'euros) ;
- **Un accord sur l'aménagement d'infrastructures de transport alternatives au projet A45** (200M d'euros) ;
- **Un accord « Un jeune, une solution »**, doté de 128 millions d'euros, ;
- **Un protocole d'accord pour la généralisation de la fibre optique** en Auvergne, doté de 123 millions d'euros.

o Niveau infrarégional

12.20.20 – Signature d'un accord de méthode Etat-départements

Jean CASTEX et Dominique BUSSEREAU, président de l'Assemblée des départements de France ont signé samedi 12 décembre à La Rochelle un "**constat d'accord de méthode avec les départements**" portant sur le plan de relance, la décentralisation avec le futur projet de loi 4D et les mesures de soutien prises en lois de finances.

Des "accords de relance" départementaux vont être signés, comme c'est le cas au niveau des régions.

Par la même occasion, un "accord de relance" départemental a été signé pour [la Charente-Maritime](#). L'accord particulier signé avec la Charente-Maritime porte sur quatre grandes priorités de France Relance : la transformation durable des bâtiments publics, le renforcement des investissements dans les mobilités douces, la "transformation numérique", et la "cohésion des territoires" avec la rénovation de trois Ehpad



24.11.20 – Publication de la circulaire relative à l'élaboration des contrats territoriaux de relance et de transition écologique

Le 24 novembre 2020, une [circulaire du Premier ministre relative aux contrats territoriaux de relance et de transition écologique \(CRTE\)](#) a été publiée à destination des Préfets. En **quatre parties**, elle vise à mobiliser les services déconcentrés de l'Etat sur l'élaboration par les territoires de ces CRTE qui doivent selon la circulaire répondre à **3 enjeux** :

- **Associer les territoires** au plan de relance pour la période 2021-2022 ;
 - **Accompagner les projets** de territoire du mandat municipal 2020-2026 en mettant l'accent sur une stratégie plus écologique, sur le développement économique des territoires et leur aménagement ;
 - Permettre une **approche différenciée et simplifiée** de la décentralisation ;
1. Dans une **première partie**, elle permet de sensibiliser les services déconcentrés sur l'outil qui devra selon la circulaire « regrouper les démarches contractuelles existantes » et ainsi être la fusion et l'outil principal désormais organisant le partenariat Etat/Territoires.
 2. Dans une **seconde partie** la circulaire évoque le contenu des CRTE mais en précisant que la priorité immédiate dans ces CRTE devra être axée sur la relance mais avec comme axe transversal la transition écologique.
 3. La **troisième partie**, elle traite plus particulièrement de l'élaboration des CRTE en laissant le Préfet et les territoires faites des propositions (a minima la contractualisation doit être l'échelle intercommunale et au plus à l'échelle départementale) ;
 4. La **quatrième partie** de la circulaire évoque les moyens mobilisés pour l'élaboration de ces CRTE.

Enfin l'**annexe** insiste sur l'importance de s'appuyer sur un état des lieux écologique du territoire détaillé.

• **France Relance dans les territoires**

o **15.12.20 - Publication du Guide France Relance à destination des maires et présidents d'intercommunalités**

Mardi 15 décembre, les ministres Bruno LE MAIRE et Jacqueline GOURAULT ont présenté aux associations d'élus un [guide sur les mesures du plan France Relance à destination des communes et des intercommunalités](#). Avec des entrées par politiques menées (rénovation énergétique économie locale ou encore transformation numérique), le document précise la mesure, la manière d'en bénéficier, le calendrier et les liens utiles. Il fait également le point sur l'évolution actuelle du cadre de contractualisation entre l'Etat et les territoires, notamment avec les nouveaux Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).



o **19.11.20 – Publication du calendrier des appels à projets par France Relance**

Dans le cadre de la territorialisation du plan de relance, le **ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance** a publié le 19 novembre 2020 le **calendrier des appels à projets du Plan de relance**. Le calendrier vous permettra de suivre les appels à projets du Plan de relance (dates d'ouverture, de fermeture, thématique). Vous pouvez retrouver le calendrier [ici](#). Pour rappel, dans le cadre de la territorialisation du plan de relance, certaines des mesures de France relance seront mises en œuvre **au niveau local**, via des appels à projets régionaux (par exemple les crédits du Programme d'investissements d'avenir) ou



dans le cadre d'une gestion entièrement déconcentrée confiée aux préfets (par exemple des dotations de soutien à l'investissement local).

• Réactions et mobilisation des élus

○ France Urbaine - Johanna ROLLAND : « L'Etat doit travailler main dans la main avec France Urbaine sur le plan de relance »

La présidente de France urbaine a accordé un [entretien](#) à Objectif Métropoles de France, le 8 décembre, et fait le point sur l'actualité nationale et des territoires urbains. **Sur le plan de relance** : *Dans un pays où 70 % de l'investissement public passe par les collectivités locales, en particulier les grandes villes et métropoles, il est indispensable que l'État nous mette autour de la table. Nous devons travailler main dans la main, notamment sur le plan de relance. Malheureusement, ce n'est pas le cas. On voit des intentions mais cela ne se traduit pas par des actes. Depuis les élections municipales, de nouvelles équipes ont été mises en place, prêtes à intervenir. Ce n'est pas le cas de tous les niveaux de collectivités. Certains vont achever leur cycle électoral. C'est pourquoi, l'État doit s'appuyer sur nous, s'il veut que les choses se concrétisent* ».



○ Villes de France - Caroline CAYEUX pour la Banque des territoires : malgré la crise, les prémices d'une nouvelle attractivité

Pour Caroline CAYEUX, maire de Beauvais et présidente de Villes de France, la crise a **doté les villes moyennes d'un nouveau capital séduction via le plan de relance**. À condition que les collectivités aient les moyens d'investir. L'intégralité de l'entretien est [disponible ici](#). *« Nous allons en effet, dans le cadre du plan de relance, continuer à travailler sur l'enjeu des centres-villes. Et en parallèle, notamment, sur l'axe de la transition écologique. Là-dessus, nous sommes en train de finaliser nos dossiers. Une relance que nous souhaitons la plus territorialisée possible pour qu'avec les préfets de département et préfets de région, nous puissions travailler à sa bonne articulation sur les territoires. (...) J'exprime toutefois une réserve. Nos collectivités ont été mises à mal avec des pertes de nombreuses recettes de fonctionnement qui ne sont pas prises en compte dans l'indemnisation Covid prévue par l'État. (...). Or pour participer à la relance de l'investissement public, encore faut-il avoir de l'autofinancement, sans quoi nous ne pouvons pas emprunter. Nous continuons à discuter avec le gouvernement sur ce point ».*



○ 30.11.20 : territorialisation de la relance - deux députées émettent des "points de vigilance"

Si la ministre de la Cohésion des territoires a affirmé que **16 milliards** d'euros sur les 100 du plan de relance étaient prêts à "descendre" dans les territoires, les députées **Catherine KAMOWSKI** (LREM, Isère) et **Véronique LOUWAGIE** (LR, Orne) émettent quelques craintes. Après deux mois et demi d'auditions auprès de ministères, préfets, et d'associations d'élus, les deux membres de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation (DCTD) ont présenté, le 30 novembre 2020, [vingt propositions ou "points de vigilance" pour réussir cette territorialisation dont](#).



- **Mise en place d'un calendrier et d'un mode d'emploi** sur l'accès aux dispositifs financiers et de soutien à l'ingénierie.
- **Bonne articulation du plan de relance avec les autres plans et dispositifs** européens, nationaux, régionaux, départementaux et intercommunaux.
- **Représentation des intercommunalités** au sein des comités régionaux de suivi.
- **Assurance d'une " certaine forme d'équité territoriale"**, pour ne pas accroître les inégalités territoriales,
- **" Répartition équitable des crédits"** avec une vision globale de la mise en œuvre du plan à partir de 2021 .
- **Rôle des sous-préfets à la relance** qui "devront à la fois être à l'écoute des petites communes mais aussi en lien avec les présidents d'intercommunalité pour recenser les besoins d'accompagnement " .
- **Contre le "risque d'une recentralisation"**, **s'appuyer sur les outils existants dans les territoires**, comme les territoires de projet et sur les structures opérationnelles, dont les P.E.T.R.

○ 04.01.21 : Jean-Noël BARROT chargé d'une mission sur la sortie de crise et le rebond économique territorial

Par [décret](#) du 4 janvier 2021, Jean-Noël BARROT, député MODEM des Yvelines, a été chargé par le Premier ministre d'une mission temporaire ayant pour objet l'accompagnement de la sortie de crise et du rebond économique territorial. *« L'objectif est de vérifier si les outils transversaux mis en place depuis mars 2020 dans le cadre du plan de soutien de l'économie et si le plan de relance, France Relance, sont suffisants ou s'il faut ajouter des mesures*



complémentaires, pour être sûrs qu'en sortie de crise ces territoires largement éprouvés puissent se rétablir au plus vite et veiller à ce qu'une fois le plan de relance pleinement mobilisé, il n'y ait pas de territoires qui se trouvent en situation de décrochage » ([source](#)).

MODIFICATIONS APPORTEES AUX PLANS DE RELANCE TERRITORIAUX

Depuis la [note](#) transmise le 22 octobre 2020, les plans de relance régionaux ont été amenés à s'adapter à la situation économique et sanitaire. Ils ont également évolué sous l'impulsion de la contractualisation avec l'Etat.





Après avoir rappelé les enjeux et liens des différents plans, cette partie propose de s'intéresser aux modifications apportées depuis octobre 2020.

•	Synthèse des plans de relances régionaux	4
•	Nouveautés apportées aux plans de relance	6
○	Auvergne Rhône Alpes.....	6
○	Bourgogne Franche Comté.....	6
○	Hauts de France	6
○	Ile-de-France	7
○	Occitanie	7
○	Provence Alpes Côte d'Azur	7



• Synthèse des plans de relances régionaux

3 thèmes généraux : divers dans leurs structurations et leurs mesures, les plans de relance peuvent cependant tous être découpés en axes :

- Soutenir les filières affectées par la crise : aides directes, fonds de soutien...
- Protéger : formation, emploi, gel des tarifs des transports en commun, aides à l'embauche...
- Transformer : aides aux transitions numérique et écologique.

Région	Enjeux
 <p>La Région Auvergne-Rhône-Alpes</p>	<p>Adopté lors de l'Assemblée plénière des 8 et 9 juillet 2020, le plan de relance économique de la Région Auvergne-Rhône-Alpes s'élève à 1 milliard d'euros générant un effet levier évalué entre 3 et 4 milliards d'euros dans les deux ans pour soutenir avec force l'économie régionale, accompagner la transformation de nos entreprises et sécuriser et/ou créer 50 000 à 100 000 emplois dans notre région.</p> <p>Lien : Plan de relance économique</p>
 <p>RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE</p>	<p>Face à la crise sociale et économique induite par l'épidémie de Covid-19, la Région Bourgogne-Franche Comté a engagé en octobre 2020 un Plan d'accélération de l'investissement régional. Ce plan mobilise une enveloppe globale de 435 millions d'euros pour 102 mesures phares.</p> <p>Lien : Plan d'accélération de l'investissement régional</p>
 <p>Région BRETAGNE</p>	<p>Depuis mars 2020, la Région Bretagne mobilise ses services pour aider les secteurs d'activités à faire face à la crise sanitaire. Elle a ainsi adopté une série de mesures pour les entreprises et les associations, pour sauver les emplois en Bretagne. Au cœur des débats de la session des 9 et 10 juillet 2020 a été la reprise économique, avec l'examen d'un budget supplémentaire au budget 2020 au service de l'économie et des transitions.</p> <p>Lien : Budget de relance</p>
 <p>Grand Est ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE</p>	<p>Adopté le 9 juillet 2020, le Business Act Grand Est, plan de relance du Grand Est, veut faire de la crise une opportunité pour faire « converger les enjeux économiques et environnementaux ». Il est axé sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Performance et transformation industrielle - Transition écologique et énergétique - Transformation numérique <p>Lien: Business Act Grand Est</p>

 <p>REGION GUADELOUPE</p>	<p>Le président du conseil régional, Ary CHALUS, a présenté le projet de plan de relance économique le 31 juillet 2020. Après avoir lancé une large consultation visant à réfléchir au nouvel ordre économique, la collectivité a dévoilé ses différentes mesures pour proposer une économie guadeloupéenne « <i>au service du progrès et du développement pour tous, adapté au territoire et qui répond aux attentes de la population</i> ». La Région fait de la conquête de la souveraineté économique un élément essentiel pour la relance.</p> <p style="text-align: center;">Lien : Plan de relance économique</p>
 <p>COLLECTIVITE TERRITORIALE DE GUYANE</p>	<p>Le président de la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG), Rodolphe ALEXANDRE, a reçu le vendredi 9 octobre 2020 une délégation des maires du territoire, afin d'aborder les sujets de la crise sanitaire du Covid-19, ainsi que de la stratégie du plan de relance économique.</p> <p style="text-align: center;">Lien : Plan de relance économique.</p>
 <p>Région Hauts-de-France</p>	<p>Réunis en séance plénière le 30 juin 2020, les élus régionaux ont voté un plan de relance d'1,3 milliard d'euros pour protéger les entreprises, les habitants, les associations et les professionnels de santé, fragilisés par la crise, mais aussi pour innover afin de prévoir les Hauts-de-France de demain.</p> <p style="text-align: center;">Lien : Plan de relance</p>
 <p>Région île de France</p>	<p>Valérie PECRESSE, présidente de la Région Île-de-France, a présenté, jeudi 28 mai 2020, le plan de relance Economique, Ecologique et Solidaire de la Région Île-de-France d'un montant de 1,3 milliard d'euros. Le plan de relance économique, écologique et solidaire de la Région Île-de-France est financé par 698 millions d'euros de redéploiement et 592 millions d'euros de crédits supplémentaires.</p> <p style="text-align: center;">Lien : Plan de relance Economique, Ecologique et Solidaire</p>
 <p>Collectivité Territoriale de Martinique</p>	<p>Le 13 août 2020, le Président du Conseil Exécutif de Martinique Alfred MARIE-JEANNE a présidé une réunion du Conseil Exécutif dédié au Plan de Refondation de la CTM. Il est doté de 260 millions d'euros de la collectivité.</p> <p style="text-align: center;">Lien : Plan de Refondation</p>
 <p>RÉGION NORMANDIE</p>	<p>Hervé MORIN, président de la Région Normandie, a présenté lundi 12 octobre 2020 en assemblée plénière un plan de 500 millions d'euros pour sortir la région de la crise. Le plan NORMANDIE RELANCE se base sur un ensemble de principes permettant une prise en compte rapide des enjeux normands en matière économique et sociale.</p> <p style="text-align: center;">Lien : Plan de relance</p>
 <p>RÉGION Nouvelle- Aquitaine</p>	<p>Le plan de transitions et de reconquête technologique a été voté lors de la Séance plénière du 5 octobre 2020. Il propose une approche intégrée entre les différentes dynamiques de filières régionales, centrée sur l'emploi et l'impératif d'intégration des transitions, afin de relancer l'activité en Nouvelle-Aquitaine. La Région consacrera un budget d'environ 350M d'euros en 2021 à la mise en œuvre des actions de soutien aux filières régionales identifiées dans Nouvelle-Aquitaine Rebond et à l'accompagnement économique des entreprises et acteurs directement impactés par l'effort de rebond. Les engagements de la Région seront opérés en synergie avec les fonds État (France relance) et Europe (React EU).</p> <p style="text-align: center;">Lien : Plan de transitions et de reconquête technologique</p>
 <p>La Région Occitanie Pyrénées - Méditerranée</p>	<p>Pour aider les entreprises, les salariés, les jeunes d'Occitanie à surmonter la crise économique née de la crise sanitaire, la Région a voté, lors de son assemblée plénière du 16 juillet 2020, un Plan de relance pour l'emploi de 211 M€, avec un effet levier de 400 M€. Il renforce les mesures d'urgence déployées depuis avril.</p> <p style="text-align: center;">Lien : Plan de relance pour l'emploi</p>
 <p>Région PAYS DE LA LOIRE</p>	<p>145 mesures et 332 millions d'euros qui composent le plan de relance voté par l'Assemblée régionale les 9 et 10 juillet. Au cours des 12 prochains mois, la seule commande publique de travaux du Conseil régional devrait s'élever à 182 M€ de travaux sous maîtrise d'ouvrage directe de la Région ou sous maîtrise d'ouvrage déléguée à son agence régionale économique, Solutions&Co.</p> <p style="text-align: center;">Lien : le plan de relance</p>

	<p>Lors de l'Assemblée Plénière du 9 octobre 2020, le président Renaud MUSELIER a présenté le plan de reconquête économique. Ce plan comprend 5 grands chantiers et 18 mesures pour faire de la Région Sud un modèle de développement économique durable et résilient au service de la croissance des entreprises et des territoires.</p> <p>Une nouvelle étape a été franchie le 5 janvier 2021 avec la signature du tout premier accord de relance à plus de 5 Milliards d'euros</p> <p style="text-align: center;">Lien : Plan de reconquête économique</p>
	<p>Pour répondre à l'évolution de la situation dans le cadre de la crise sanitaire et aux nouvelles dispositions qui impactent la vie économique et sociale de La Réunion, le Président de la Région Réunion, Didier ROBERT, a décidé de renforcer le Plan de Relance Régional-Local Lé Vital. 120 millions d'euros ont été engagés dès avril 2020.</p> <p style="text-align: center;">Lien : plan de relance régional.</p>

• Nouveautés apportées aux plans de relance

○ Auvergne Rhône Alpes



L'État et la Région ont signé, samedi 16 janvier un accord représentant **3 milliards d'euros** d'investissements pour les deux années à venir, de manière à relancer l'activité économique dans tous les territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Ce plan de relance comprend, au total, **3 milliards d'euros d'investissements** programmés sur 2021-2022.

Son premier **objectif** est de relancer l'activité économique au sein des territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes et de les protéger face à la crise. L'enjeu est aussi de faire d'Auvergne-Rhône-Alpes la première Région durable d'Europe, et d'améliorer la compétitivité et la souveraineté économique de tous ses territoires.

Il comprend :

- Un accord principal sur l'accompagnement de projets prioritaires dans les territoires dont le but est d'améliorer la cohésion territoriale et la compétitivité de la région, tout en investissant pour le développement durable ;
- Le pacte ferroviaire pour l'Auvergne, signé en octobre dernier, doté de 280 millions d'euros ;
- Un pacte ferroviaire pour Rhône-Alpes, doté de 480 millions d'euros ;
- Un accord sur l'aménagement d'infrastructures de transport alternatives au projet d'autoroute A45, doté de 200 millions d'euros ;
- Un accord « Un jeune, une solution », doté de 128 millions d'euros, qui permettra la création de 10000 places de formation dans des secteurs en tension ;
- Un protocole d'accord pour la généralisation de la fibre optique en Auvergne, doté de 123 millions d'euros.

Détail des financements : [Allier](#), [Ardèche](#), [Cantal](#), [Drôme](#), [Haute Loire](#), [Haute Savoie](#), [Isère](#), [Rhône et Métropole de Lyon](#), [Savoie](#), [Loire](#) et [Ain](#).

○ Bourgogne Franche Comté



Dans le cadre du plan d'accélération de l'investissement, la Région Bourgogne-Franche-Comté s'est dotée d'un **fonds de relocalisation et de transition vers une économie décarbonée**. D'un montant de **20 millions d'euros**, il permet de financer massivement les projets des entreprises qui créent et/ou préservent des emplois de la Région. Ouvert **jusqu'au 31 décembre 2021**, le fonds de relocalisation et de transition vers une économie décarbonée soutient également les projets de développement de produits pour faire face à la crise du COVID-19. Ces 20 M€ ont vocation à **financer les innovations en lien avec la transition écologique et énergétique** : stockage de l'hydrogène, traitement des déchets par gazéification avec production potentielle d'électricité, de chaleur, d'hydrogène, de CO2 et de laine minérale...la liste est [disponible ici](#)

○ Hauts de France



Le Conseil régional a voté le mercredi 9 décembre 2020 un budget destiné à poursuivre l'effort de relance dans les Hauts-de-France. Les recettes de la Région s'élèvent à **3,2 milliards d'euros**. Le total des dépenses prévues par le budget primitif se monte à près de 3,7 milliards. C'est 73 millions de plus en fonctionnement par rapport à 2020 et **60 millions en investissement**. Jean-Pierre BATAILLE, le conseiller

régional délégué aux finances, a détaillé ce « **budget de relance** » qui poursuit les mesures du plan de soutien et de relance voté en juin, à hauteur de 884 millions d'euros de crédits de paiement en 2021. Cinq axes s'attachent à la consolidation du tissu économique régional pour sauver les **emplois** (113,4 millions), l'amplification de la dynamique Troisième Révolution **Industrielle** (17,8 millions), l'**accompagnement** des personnes les plus touchées par les conséquences de la crise (434,3 millions), le renforcement de la **cohésion** par l'investissement public (312,9 millions) et le renforcement de l'**attractivité régionale** au service du dynamisme et de la cohésion sociale de nos territoires (5,6 millions). ([source](#))

○ Ile-de-France



Les 192 propositions de la Région Ile-de-France. À l'issue des 2 journées de la **COP Île-de-France** des 16 et 17 septembre 2020, la Région, en concertation avec les parties prenantes et les nombreux intervenants, a élaboré une feuille de route en **192 propositions dans le cadre de l'Acte II du Plan de relance pour la reconstruction écologique de la région.**

Plan « Relance Industrie » de la région Ile de France Le conseil régional d'**Île-de-France** a annoncé le 18 novembre 2020 financer **75 projets industriels à hauteur d'un peu plus de 40 millions d'euros.** Modernisation des outils de production, relocalisation d'activités, création de nouvelles unités, diversification et optimisation de la chaîne de valeur : tels sont les objectifs du soutien de la Région Île-de-France. Après un **premier plan d'urgence** sanitaire de 15 millions d'euros au printemps dernier, la collectivité poursuit son effort dans le cadre d'un plan baptisé « **Relance Industrie** ». Cette fois-ci, l'enveloppe s'élève à **42, 5 millions d'euros.** Sur les 285 entreprises, qui avaient répondu à l'appel d'offre lancé en juillet dernier, 75 ont été retenues. Chacune d'elles sera verra octroyer une aide de 800 000 euros maximum. La Région a rappelé que ces aides étaient conditionnées au maintien ou au développement de l'emploi avec l'ambition de créer 6 000 emplois d'ici trois ans. Un nouvel appel à projets sera lancé début 2021. Plus d'informations [ici](#).

○ Occitanie

Après le plan pour l'emploi adopté en juillet, et afin de territorialiser le plan de relance et de déployer rapidement des projets, la région Occitanie et l'État ont signé le 9 janvier 2021 un accord régional de relance de 1,7 milliard d'euros pour 2021-2022. La visite du Premier ministre a été également l'occasion de signer la nouvelle génération de contrat de plan État-région, pour un total de 5,7 milliards d'euros d'investissements sur la période 2021-2027.



Parmi les 5,7 milliards d'euros de financements :

- 2021-2027 : 4 milliards de contrat d'avenir
- 2021-2022 : 1,7 milliard spécifique au plan de relance en 2021 et 2022.

Le [détail](#) de l'accord de relance est à retrouver ici. Le contrat d'avenir sera signé à l'automne.

○ Provence Alpes Côte d'Azur

Après le plan de reconquête économique présenté en octobre, une nouvelle étape a été franchi le 5 janvier 2021 avec la signature :

- Du **premier accord de relance** ;
- Du **contrat d'avenir** Etat/région pour la période 2021 2027.



Le Premier ministre, Jean CASTEX, avec la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, Jacqueline GOURAULT, étaient à Toulon ce mardi 5 janvier pour l'occasion avec le président de la Région Sud, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Renaud MUSELIER. **5,1 milliards d'euros de financement :**

- **2021-2027** : 3,4 milliards de contrat d'avenir
- **2021-2022** : 1,7 milliard spécifique au plan de relance en 2021 et 2022.

Afin de répondre aux besoins régionaux, le Contrat d'avenir et l'Accord de relance couvrent un très large spectre de politiques publiques à forts enjeux pour le territoire régional. [Détail](#) des projets.